

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 3.10.2005 sous le n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n°1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. 2 au NICE-SNES n°199 de novembre  
2007  
S3 aux retraités du Var - Nice, le 13 novembre  
2007

#### SOMMAIRE

P.1/1 Convocation – Invitation  
P.2/2 Entrevue avec Mme Levy  
P.3/3 et 4 : Les retraités veulent être entendus

## INFOS AUX RETRAITÉS DU VAR N°2

### **Convocation – Invitation ( attention changement de date) :**

En 2006, les syndicats unis dans l'action ont réussi à faire abolir la loi sur le CPE. En revanche, le pouvoir d'achat des actifs et des retraités n'a cessé de baisser, se loger devient de plus en plus difficile, se faire soigner correctement est en train de devenir un luxe.

Cette régression générale s'est précipitée en 2003 avec la remise en cause de l'ensemble des garanties conquises par les luttes du mouvement ouvrier. Par la désindexation des pensions sur les salaires, la loi Fillon a coupé les retraités des actifs (suppression des articles L15 et L16 du code des pensions).

Mais la régression ne s'arrêterait pas là. Les mesures nécessaires n'ayant pas été prises, le déficit se creuse. Le gouvernement veut prendre ce prétexte pour retarder encore l'âge de la retraite, décider que le taux des retraites serait calculé sur les dix ou vingt dernières années, avec des baisses de pension d'au moins 12%, supprimer ou diminuer fortement les pensions de réversion. Et tout cela dès 2008 ! En guise de hors d'œuvre, le ministre de la Fonction Publique, annonce aux retraités qu'ils ont vu leurs pensions indûment revalorisées en 2007 et que pour 2008, tandis que l'inflation annoncée est de +1,6%, les pensions ne seront revalorisées que de 1,1%. **SCANDALEUX!**

Mais les retraités sont plus que jamais décidés à se battre pour améliorer leurs conditions de vie. C'est pourquoi, nous vous invitons à :

### **L'Assemblée Générale du** **Vendredi 30 novembre 2007** **de 11h à 12h.15 puis de 14h.30 à 17 h.** **Au lycée hôtelier de Toulon** **Rue César Vezzani (parking Place d'Armes)**

Assisteront à cette assemblée générale, **Annie Clavel (Secrétaire nationale Retraités)**, Arlette Bartoletti et Albert Chappaz (Responsables retraités du S3 de Nice).

#### **Ordre du jour :**

De 11h. à 12h.15 :

- Rapport financier
- Compte-rendu d'activité, exécution des mandats (interventions, délégations, FGR-FP; Semaine Bleue, manifestations, SFR-FSU)
- Échanges : quelles réflexions portons-nous sur le syndicalisme et les retraités?

De 14h.30 à 17 h :

- Analyse de la situation et perspectives apports des responsables nationaux et académiques. (Pouvoir d'achat, pensions, protection sociale) échanges avec les militants.
- Actions en 2008.
- Questions diverses.

Un repas convivial au prix de **19 euros** tout compris pourra être pris au lycée à 12h30. Inscrivez-vous au plus tard **le 23 novembre** auprès de Louis-Jean Veran (mél :louis.veran@wanadoo.fr) ou de Sylvie Laffargue (mél : c-laffargue@orange.fr )  
à SNES-Retraité Var Le Clos Fleuri, 335 av. des Dardanelles (Tél : 04 94 92 36 77) ou de JP Andrau mél : jean-pierre-anne-marie.andrau@wanadoo.fr.).  
Venez nombreux ! Amicalement.

Louis Jean Véran , Sylvie Laffargue , Jean Pierre Andrau, Annick de La Cruz

## **Entrevue avec Madame LEVY** jeudi 25 octobre (UCR Var :CFDT, CGT, FGR-FP, FSU, UNSA)

Dans le cadre de la semaine bleue, une délégation de responsables des organisations de retraités du Var a rencontré madame Geneviève LEVY, députée, le 25 octobre. La délégation (CFDT, CGT, FGRFP, FSU, UNSA) a rappelé son opposition à la Loi Fillon, a développé les revendications des retraités et a remis la motion commune déposée le 18 octobre en Préfecture :

- **La revalorisation des pensions est une nécessité.** Depuis la loi de 2003, l'alignement des augmentations des pensions et retraites sur l'indice des prix pénalise gravement les retraités. De plus, **en 2008, le gouvernement envisage une augmentation de 1,1% (au lieu de 1,6 prévus)** car, selon lui, les retraités auraient trop perçu en 2007 : L'augmentation des retraites et pensions a été de 1,8%, et l'indice des prix constaté n'aurait été que de 1,3. La délégation conteste l'alignement sur l'indice des prix et son mode de calcul, multipliant les exemples d'augmentations de biens de consommation qui rendent caduques le taux prévu.
- **Le coût de l'hébergement en maison d'accueil est élevé** et nécessite une rallonge par la famille. De nombreuses personnes âgées sont en grande difficulté et il n'y a pas égalité d'accès à ces établissements. Le personnel d'encadrement est en nombre insuffisant, et parfois insuffisamment qualifié, dans les services principalement en charge des malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Selon les chiffres publiés dans le bulletin du CODERPA, il y a actuellement 11000 lits, 6000 personnels qualifiés pour l'encadrement, et 427 personnes en formation chaque année. C'est notoirement insuffisant, et l'objectif du commissariat au Plan, ne sera pas atteint. En 2015, le taux d'encadrement sera de 78 personnels pour 100 personnes âgées accueillies. Il y a là un vivier d'emplois important, **non délocalisables**, avec la perspective de versements de cotisations sociales. La recherche doit être favorisée pour trouver les causes de cette maladie, et son traitement. La **formation pour ces emplois spécialisés** doit être portée à la hauteur des **besoins**. De nouvelles structures doivent être ouvertes notamment **en lycées professionnels**.
- Les **franchises sont intolérables** : elles remettent en cause le principe de solidarité entre générations et entre malades et bien portants, et pénalisent les malades, les retraités à faibles revenus.
- Le département consacre un financement important à la dépendance. Mais **l'APA devrait être financée et gérée par la sécurité sociale**, ce qui garantirait sa pérennité et l'égalité de traitement des personnes âgées sur l'ensemble du territoire national.
- **L'accès aux services publics est difficile** dans certaines zones et les retraités sont pénalisés
- La conférence prévue en 2008 doit se réunir au plus tôt.

Madame LEVY a écouté avec attention les remarques et les arguments de la délégation. Compétente sur le dossier des personnes âgées et femme de terrain, elle a souvent partagé nos analyses :

- Sur l'augmentation des pensions et retraites pour 2008 et la déduction de 0,5%, elle a indiqué *que son groupe à l'assemblée nationale avait formulé les mêmes remarques lors d'une rencontre auprès du Premier Ministre quelques jours auparavant.*
- A propos du reste à charge dans les établissements, elle connaît la situation ; elle a pris note de notre demande de prise en charge par la solidarité nationale.

Mais **des points de désaccords persistent. Selon madame LEVY, les franchises sont une nécessité** pour aider au financement de la sécurité sociale ; les exonérations prévues devront être élargies afin de ne pas pénaliser les personnes âgées les plus défavorisées. Si le département du Var est un département d'accueil pour les personnes en début de retraite, leurs revenus sont, pour une grande majorité d'entre eux, au dessus de la moyenne nationale et ils ne sont pas concernés par les difficultés financières évoquées. Pour la délégation, cette affirmation gagnerait à être affinée, en prenant en compte tous les retraités à toutes les étapes de leur vie.



## Les retraités veulent être entendus

### La revalorisation des pensions est une nécessité

Les retraités et les personnes âgées forment un groupe social important de 13 millions de personnes appelé à s'accroître encore par l'effet de la pyramide des âges et de l'allongement de la durée de vie.

Le niveau actuel des retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires.

1 020 euros est la pension moyenne des femmes  
600 000 personnes âgées perçoivent une pension inférieure à 800 euros.

Les retraités sont confrontés quotidiennement aux hausses du coût de la vie :

- \* Hausse des dépenses de santé directes (franchises de 1 euro par acte médical et de 18 euros sur les actes chirurgicaux, hausse du forfait hospitalier à 16 euros, dépassements d'honoraires...);
- \* Hausse du coût des mutuelles ;
- \* Hausse des dépenses de première nécessité (légumes + 5% - eau + 4,7% - logement +3%...);
- \* Hausse de l'énergie (essence – gaz + 11,3%);
- \* Reste à charge très important pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ;
- \* Coût élevé des séjours en maisons de retraite.

Les retraités d'aujourd'hui aspirent à vivre mieux et ont de nouveaux besoins.

A 60 ans, ils ont de nombreuses années à vivre et refusent de devenir une population vulnérable, privée de projets de vie du fait d'une érosion du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

La question du niveau de vie des retraités avec des pensions correctes, permettant de vivre dignement, pleinement intégrés dans la société est une question de choix de société.

**L'ensemble des organisations syndicales de retraités revendique la revalorisation des pensions et retraites du secteur privé et du secteur public ainsi qu'un minimum de pension égal au SMIC net.**

**Pour cela elles souhaitent la réunion rapide de la conférence prévue par l'article 27 de la loi du 21 août 2003.**

### L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le financement pérenne de l'APA n'est pas assuré par les ressources perçues par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le résultat en est une part croissante incombant aux conseils généraux avec deux conséquences :

1. Une tendance évidente des conseils généraux à sous-évaluer les besoins des personnes âgées et donc à ne pas servir l'APA au montant maximum prévu par les textes en vigueur, ce

qui est inadmissible lorsque l'on connaît les besoins des personnes âgées vivant à leur domicile.

2. Des différences d'attribution d'un département à l'autre, ce qui est en totale contradiction avec l'esprit et la lettre des textes fondateurs de l'APA et de la CNSA qui doivent assurer une égalité de traitement sur tout le territoire national.

Les organisations syndicales de retraités refusent les minorations des plans d'aide et les inégalités entre départements.

Elles n'acceptent pas le principe de la contribution de solidarité pour l'autonomie instituée en compensation d'un jour travaillé supplémentaire.

<p><b>Les organisations syndicales de retraités demandent :</b> <b>- la reconnaissance de la dépendance ;</b> <b>- sa gestion et son financement par la Sécurité sociale.</b></p>
---

### **La maladie d'Alzheimer nécessite des réponses adaptées**

Les maladies neurodégénératives frappent lourdement la population âgée. Face à cette situation que les spécialistes annoncent de plus en plus importante, les organisations syndicales de retraités demandent que soit mis en place un plan efficace dont le financement soit assuré de façon pérenne par la solidarité nationale.

Elles en refusent le financement par des franchises médicales.

Elles exigent que les schémas départementaux pour les personnes âgées apportent des solutions d'hébergement et de services à la hauteur des enjeux. Elles revendiquent que des mesures nationales soient prises pour permettre aux malades et aux familles d'assumer le coût élevé de l'accompagnement médico-social nécessaire.

### **L'hébergement dans les établissements pour personnes âgées**

Pour beaucoup de retraités, il est impossible de faire face au coût de l'hébergement dans un établissement pour personnes âgées. Le tarif appliqué pour l'hébergement et le reste à charge du tarif dépendance sont largement supérieurs au niveau moyen des retraites.

Des prix de journée élevés (souvent de l'ordre de 60 à 80 euros) laissent à la charge des familles des sommes élevées atteignant 1500 à 2000 euros par mois, voire plus. Comment ne pas s'inquiéter devant de telles charges ?

La situation est encore plus dramatique lorsqu'il s'agit de la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans des structures spécifiques.

Les mesures prises par le gouvernement jusqu'à présent sont insuffisantes.

<p><b>Le gouvernement doit faire plus dans tous ces domaines, d'autant plus que la plupart des mesures des plans « Bien Vieillir » ou « Solidarité Grand Age » sont financées par la Sécurité sociale et non par l'Etat lui-même.</b></p>
---

*Motion déposée en préfecture le 18 octobre 2007*